Centre d'incendie et de secours

DE MIGRON-BURIE

345 PAR AN
INTERVENTIONS SUR LE SECTEUR

23
SAPEURS-POMPIERS

1 OFFICIER

8 SOUS-OFFICIERS

14 CAPORAUX ET SAPEURS

17% FEMMES

83% HOMMES

PRINCIPE DES ROULEMENTS GARDES DES SAPEURS-POMPIERS

- **Gardes postées :** les samedis matin et dimanches matin de 8h00 à 12h00
- **Astreintes** : du lundi au vendredi de 19h00 à 07h00 + jours fériés
- **8 manœuvres** annuelles minimum.

UN CENTRE TRÈS UNI

L'amicale participe à la cohésion du groupe. Elle assure un rôle important dans la vie du centre de secours en organisant notamment des sorties, évènements et la distribution annuelle des calendriers.

UN CENTRE TOUTES OPÉRATIONS

Notre centre de secours est un centre que l'on peut qualifier de généraliste.

Car si notre mission la plus connue consiste à éteindre les incendies, elle est loin d'être la seule. Les sapeurs-pompiers sont mobilisés sur les feux d'habitation, de bâtiments, de forêt, ou de champs.

Ils prennent aussi en charge les victimes d'accidents, qu'ils soient domestiques, professionnels ou sur la voie publique. Enfin, notre activité se tourne aussi vers la protection des personnes et des biens lors de tempêtes ou d'inondation par exemple.









MOYENS DU CENTRE



1 CAMIONS CITERNE FORESTIER MOYEN (CCFM)



1 AMBULANCE (VSAV)



1 FOURGON POMPE TONNE (FPT)



1 VÉHICULE DE LIAISON HORS ROUTE (VLHR)



1 VÉHICULE TOUT USAGE (VTU)

Sapeur-pompier volontaire (SPV)



Être sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous :
LA SOLIDARITÉ ET L'ALTRUISME

Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres**. Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.

L'engagement se fait rapidement

• LA CANDIDATURE > il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en se prenant rendez-vous auprès du chef de centre secours.

• L'ENTRETIEN > le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne les informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

À l'issu le candidat sera convoqué sur 4 dates pour différents test, une visite médicale la perception du paquetage et la signature du contrat d'engagement.

AVANTAGES

- Formé au secours d'urgence aux personnes
- Formé à la lutte des incendies
- Développe l'esprit de cohésion et l'entraide
- Donne un complément de revenu
- Offre une prime annuelle en fin de carrière

Le nouveau sapeur-pompier suit une formation indemnisée, effectuée au cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondant à ses formations.

sdis17.fr

Contact

Rejoignez le centre de secours de Migron-Burie

Lieutenant Damien VAUJOUR
06 70 21 61 53
damien.vaujour@sdis17.fr



